LETTRE
DE L'ABBÉ RAYNAL,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Marseille, ce 10 Decembre.

Vous voilà, Meſſieurs, au grand moment de criſe de votre ouvrage, & je liſois hier avec étonnement dans quelques-uns des mille journaux qui nous tranſmettent vos opérations, qu'après avoir fini les décrets qui concernent votre plan de municipalités & de départemens, vous vous applaudiſſiez comme ſi vous touchiez au terme de votre immenſe entrepriſe. Vous aviez *le droit*, diſoit un de ces papiers impoſteurs, de *ſuſpendre un moment vos travaux pour vous livrer avec orgueil à les contempler.*

A la fin, grands Dieux, de votre tâche atlantique! & vous n'êtes entourés que de ruines, & ces ruines ſont ſouil-

lées de ſang & baignées de larmes ; & des bruits ſourds & vagues , une terre qui fume & qui tremble de toute part, annoncent encore des exploſions nouvelles !

A la fin de tout, ô ciel ! & les baſes de votre conſtitution ne ſont pas encore toutes poſées, & il n'en eſt pas une ſeule qui n'ait beſoin d'être revue & affermie ! votre déclaration des droits de l'homme eſt une pièce inſuffiſante, meſquine, obſcure, pleine de principes faux, dangereux ou contradictoires. C'eſt plutôt un appel de diſcorde, & un ſignal de guerre, qu'une introduction compoſée dans un eſprit de philoſophie & de paix. Il faut que tous vos décrets ſoient développés en loix éxécutives & exécutables. Quand la réflexion s'approchera de pluſieurs de ces productions immaturées, elles s'évanouiront comme des vapeurs d'un ſonge au réveil du matin, ou elles feront naître des inconvéniens plus grands

que les abus qu'elles prétendent détruire.

Un seul de vos ouvrages, & il faut convenir que c'est le plus important, porte un grand caractère; c'est celui de la division du royaume, & de l'organisation de votre puissance législative. Laissez, pour celui-là, laissez crier autour de vous toutes les passions, tous les préjugés, tous les intérêts de corps ou d'individus; ce bel ouvrage, s'il s'accomplit avec sagesse, est fait pour régénérer la France, & pour servir un jour de leçon & de modèle à l'europe entière.

Qu'il continue, qu'il poursuive donc avec courage, ce comité de constitution, le seul d'entre tous ceux que vous avez formés, qui renferme des têtes fortes & des penseurs profonds, le seul qui se montre capable de vous éclairer, & de vous conduire dans le travail que vous lui avez confié!

Qu'il vous fasse enfin relever la puis-

ſance exécutive de l'aviliſſement & de l'inertie où elle eſt tombée ; qu'il la détermine, la fixe & la limite, mais que ſur-tout il l'arme de force & de conſidération. Il eſt temps, il eſt plus que temps de mettre la liberté ſous ſon appui. Vous n'avez plus à déſirer pour la liberté, que le frein & la protection qui lui manquent. Vous n'avez plus à craindre pour elle, que cette licence funeſte à laquelle un des deux partis qui vous diviſent la porte, & à laquelle l'autre s'applaudit tacitement de la voir arriver, comme à l'époque du bouleverſement univerſel, & du retour de ſes eſpérances. Le trône, le trône doit maintenant vous occuper. Naguère par un renverſement de toute idée de raiſon & de juſtice, il étoit la baſe de votre monſtrueux gouvernement, & c'étoit alors vraiment l'image ſi juſte du Chevalier Temple, quand il comparoit le gouvernement d'un ſeul à une pyramide aſſiſe ſur ſa pointe.

Aujourd'hui, dans votre conftitution, la nation a repris fa place, mais le trône doit être la clef de la voûte, & le comble de l'édifice.

Vous voulez aller plus loin & plus haut que les Anglois; vous prétendez rendre votre gouvernement plus populaire & votre repréfentation nationale plus jufte; l'entreprife eft fans doute plus belle que ne l'a été la leur, & elle eft plus digne de votre fiècle; car il faut bien qu'en vieilliffant l'efpèce humaine gagne quelque chofe du côté des lumières; c'eft remonter plus avant aux vrais principes de la liberté de l'homme; c'eft vous fonder plus immédiatement & plus folidement peut-être, fur les grandes bafes de la raifon & de la nature. Mais peut-on violemment ramener tous les préjugés à la voix de la raifon? peut-on rappeler à l'état focial de théorie le plus parfait, à l'état le plus voifin de l'état de nature, une fociété de vingt-

quatre millions d'hommes, qui eſt déjà un prodige contre nature, enfin une nation vieille, riche & corrompue ? Au lieu des rouages compliqués de notre ancienne machine, ce ſont ſans doute des élémens plus ſimples, & qui paroiſſent plus aiſés à concilier, de n'avoir d'une part, qu'un roi, & de l'autre, un peuple ſans aucune diſtinction d'ordres, de corps, de claſſes, de priviléges, ou de prétentions. Mais eſt-il bien ſûr que des intermédiaires & des contrepoids ne ſoient pas néceſſaires pour maintenir & pour aſſurer l'équilibre des deux pouvoirs ? Eſt-il bien vrai qu'une ſorte de hiérarchie de rangs, de dignités & de diſtinctions, (remarquez que je ne dis pas de priviléges & de préférences, contraires à la liberté & à la juſtice ;) ne ſoit pas indiſpenſable pour donner de la force à l'autorité, pour graduer la ſubordination, pour faire conſidérer les ſervices publics ou les vertus utiles, & pour empêcher

que tout un peuple ne s'assoupisse dans les langueurs de la vie privée, ou ne se tienne éveillé que par un état continuel de commotion & au bruit des orages ?

Cette simplification théorique, ces principes absolus d'uniformité & d'égalité éblouissent aisément des innovateurs, surtout quand ils se sentent de la classe humiliée ou opprimée. On veut venger des injures, & secouer des chaînes, & on se prend à la fois avec aigreur & avec enthousiasme à ces changemens comme à des conceptions d'audace & de génie.

A l'appui de ces idées de liberté, d'égalité, de simplicité, d'uniformité, on cite continuellement la nature ; ce sont-là, dit-on, ses droits, sa marche, ses procédés.

Mais s'il s'agit des droits de la nature, ou pour parler plus juste, des prétendus droits que l'homme tient d'elle ; c'est assurément une bien grande & bien abusive erreur que de vouloir faire dériver les

droits de l'homme, de l'état de nature; & de prétendre que dans cet état les hommes ſont nés égaux & libres.

Car l'homme naît foible & dépendant de ceux qui l'entourent, & cette dépendance continue juſqu'à ce qu'il puiſſe lui-même ſe nourrir & ſe défendre.

Quand il a atteint le développement de ſes forces & de ſes facultés, cette liberté & cette égalité ſont encore une chimère; car tout individu qui lui eſt ſupérieur en forces & en facultés, peut devenir ſon oppreſſeur & ſon maître.

C'eſt donc l'état de ſociété qui, loin de faire l'homme eſclave, comme l'ont prétendu tant de Philoſophes, l'a au contraire fait libre; car le plus fort a ceſſé de pouvoir y nuire au plus foible, & la première loi de la ſociété, en contenant l'un, & en protégeant l'autre, a mis en état de paix ce que la nature avoit mis en état de guerre.

C'eſt donc dans l'état de ſociété qu'il

faut chercher tous les droits de l'homme; c'eft à l'état focial qu'il faut toujours le ramener; c'eft l'état focial qu'il faut lui faire bénir; c'eft l'état de nature, au contraire, qu'il faut toujours lui faire perdre de vue : car dans l'état focial, il ne trouvera que des idées de propriété, de paix, de protection & de bonheur, au lieu que dans l'état de nature, il ne trouvera que des idées de force, de violence, d'ufurpation & de crime.

Voilà, felon moi, la fauffe bafe fur laquelle pofe votre déclaration, & voilà ce qui doit, fi la laiffant telle qu'elle eft, vous en faites le premier chapitre du code des peuples, foulever & animer continuellement le pauvre contre le riche, l'homme obfcur contre toute efpèce de diftinction, la force contre la foibleffe, le plus grand nombre contre le plus petit, & delà brifer, ou mettre fans ceffe en danger de l'être, tous les liens de l'ordre focial & tous les refforts de l'ordre politique.

S'il s'agit maintenant de la marche & des procédés de la nature, de laquelle quelques-uns de vos Orateurs, auſſi mauvais phyſiciens que moraliſtes, veulent tirer des inductions ou des comparaiſons, pour ſoutenir, en fait de conſtitution, leurs idées d'uniformité & de ſimplicité ; la nature n'agit ſuivant vos principes, ni dans aucun de ſes effets, ni dans aucun de ſes travaux ; elle procède avec meſure & avec variété, elle mûrit avec lenteur, elle ne ſe développe que par des nuances & par des intermédiaires ; elle ne ſe conſerve & ne ſe maintient que par des gradations, des oppoſitions, ou des balancemens.

Mais étudiez l'hiſtoire, ce grand tableau de la nature morale, cet immenſe amas de faits & de preuves où la raiſon doit chercher l'expérience, le préſent l'avenir, & l'imagination un frein ; quelle ſociété, quel peuple a jamais oſé ſe conſtituer ſur les baſes de la plus parfaite

égalité, depuis les ſauvages de toutes les couleurs, juſqu'aux peuples les plus éclairés & les plus ſages de l'antiquité? Vous me citerez dans ces temps modernes les cantons démocrates de la Suiſſe & les états-unis de l'Amérique ſeptentrionale. Mais comparez le ſol, la poſition, les mœurs, les caractères; ce ſont des ſociétés de propriétaires; ce ſont des peuples qui n'ont ni vos paſſions, ni vos vices, ni votre entaſſement dans des cités, ni votre luxe corrupteur, principe éternel d'inégalité; ce ſont des peuples adoſſés aux limites du monde, & placés ſous la garde de la nature; vous n'avez avec eux aucun point de reſſemblance, & vous voulez vous modeler ſur eux?

Après l'hiſtoire, après l'obſervation de ce que vous avez ſous les yeux, conſultez ces philoſophes, naguères votre orgueil & vos maîtres, Monteſquieu, Jean-Jacques, Mably : lequel d'entre

eux a osé rêver pour un grand peuple, une constitution fondée sur ce nivellement abstrait & chimérique ? Montesquieu n'est plus, il est vrai, pour vous qu'une autorité usée & un flambeau pâlissant ; les préjugés de noblesse & de magistrature déshonorent son génie ; par-tout il n'a fait que bégayer quelques élémens de la science que vous avez créée en six mois. Mais Rousseau ! votre ami Rousseau, cet immortel & malheureux écrivain, dont, avec raison, vous ne répétez pas le nom sans transport, voyez, comme sans doute, dans son contrat social, il s'élève, il franchit, il renverse, & il reconstruit ; c'est ainsi que doit procéder le philosophe dégagé de toutes les entraves humaines ; c'est à une régénération complette, c'est au beau idéal, c'est à un modèle de perfection qu'il doit atteindre ; mais Rousseau est-il ensuite invité par la Pologne à lui tracer un plan de constitution

& de loix? Il redefcend des abftractions & des hauteurs métaphyfiques, il confulte les localités, les mœurs, les ufages, la politique extérieure, il compofe avec les préjugés & même avec les abus. Voyez-le encore invité à fe faire le législateur de la Corfe, d'un peuple déjà libre, pauvre, & ifolé ; il s'informe de la conftitution qu'a ce peuple; il demande s'il y a une nobleffe, un clergé, des préjugés ou des ufages qu'il faille ou ménager ou concilier ; il ne prend pas au hafard la hâche & le niveau, il ne regarde pas même un tel pays comme une table rafe fur laquelle il puiffe laiffer errer fon imagination.

Relifez, Meffieurs, le dernier ouvrage de Mabli, ce beau teftament de mort, cet ouvrage pofthume, fi fupérieur à tout ce qu'il a publié dans fa vie; il m'eft doux de penfer que c'eft peut-être au bord du tombeau que l'efprit

humain, semblable au soleil à la fin du jour, jette quelquefois ses plus beaux & ses plus purs rayons. Rappellez-vous, quand cet ouvrage parut il y a un an, combien vous le trouviez en avant de son siècle; combien il parut audacieux aux esprits timides, raisonnable aux esprits bien faits; comme tous les bons citoyens se disoient: voilà la vraie mesure & le but où il faut tendre. Combien vous l'avez dépassé! Voyez combien de sagesse & de maturité il demandoit aux états généraux, dont il prédisoit la convocation. Voyez comme il vous recommandoit d'affermir la liberté naissante sur la justice & la modération. Par-tout, à chaque page, il vous dit: devenez libres, si vous êtes sages; mais soyez sages si vous voulez rester libres. Par-tout il vous crie; n'exagérez rien, ne demandez pas imprudemment l'avenir au présent, & ne faites pas à la liberté plus d'ennemis que n'en avoit le despotisme.

Jettez les yeux ſur ce grand & vertueux génie à qui vous devez votre convocation, à qui vous devez plus, à qui vous devez le mode de cette convocation, ſans lequel vous n'euſſiez fait que diſcuter inutilement vos miſères, & vous agiter impuiſſamment dans vos chaînes. Combien vous avez profané ſes ſaintes intentions! combien vous avez trompé ſa prévoyance! combien, quand il vous a fait forts, vous vous êtes montrés peu généreux! combien, pour prix du bien qu'il vous a mis à portée de faire, vous avez rendu ſes talens inutiles, calomnié ſes intentions, annulé ſon influence, & mis ſans ceſſe en oppoſition vos louanges forcées, avec votre conduite volontaire! Il vous avoit fait entrer dans le vaiſſeau en péril, pour vous aider à le ſauver. Vous deviez faire de lui votre pilote, & travailler aux manœuvres & à la réparation du bâtiment, pendant qu'il

tiendroit le gouvernail ; vous l'avez réduit à la paſſive condition de paſſager, & l'équipage toujours en diſſention ou révolté ne l'écoute un moment, que quand la terreur devient plus forte que la mauvaiſe volonté, & que la mer eſt prête à vous engloutir dans ſes abîmes. Enfin l'ambition, les paſſions, les intrigues, on dit même les crimes de quelques-uns de vous, peuvent lui avoir fait naître des regrets ; il doit en avoir conçu du moins le dégout du genre humain, & le beſoin de la retraite ; un homme juſte & éclairé, forcé de ſe répentir d'avoir voulu le bien & de ſe déſabuſer de ſes illuſions les plus cheres ! Quelle plaie profonde vous avez dû lui faire !

Et moi, non que je me trouve le droit d'aſſocier mon nom à ces noms célèbres, mais au moins digne de marcher à leur ſuite, par cet amour qui m'enflamma toujours pour la liberté & pour

l'humanité,

l'humanité; vous me croyez sans doute uni de cœur & de pensée à la mémorable révolution qui peut si heureusement changer la face de mon pays. J'ai prouvé, je pense, que la vérité m'étoit sacrée, & je l'ai prouvé dans des temps où la hardiesse étoit dangereuse, tandis que dans ces temps de délire & de faction il n'y a plus que la sagesse qui le soit. Eh bien! je tremble, je l'avoue, pour une cause qui m'est chere, à la vue de l'exagération de quelques-uns de vos principes, & de l'immaturité d'une partie de vos opérations; ma pensée va quelquefois jusqu'à s'en détourner avec douleur, en songeant à quelques-uns de vos moyens & de vos instrumens, & à desirer que le tombeau se ferme promptement sur moi: mais vous recevrez d'un vieillard qui s'éteint la vérité qu'il vous doit; quand j'en ai frappé sans crainte les oreilles des tyrans, je la dirai sans ménagement à

des hommes qui veulent devenir libres. L'esprit de parti & d'amour propre est, il est vrai, plus intolérant que l'orgueil des trônes; je blesserai vraisemblablement les deux factions qui vous divisent; mais je serois parmi vous; j'aurois à ménager des jours pleins de jeunesse & d'espérance, que je ne vous sacrifierois pas l'opinion de ma conscience; je ne craindrois ni l'épée des aristocrates, ni la proscription des démagogues, ni la hache de ces hordes de bêtes féroces qui vivent le jour dans la fange, & la nuit dans les greniers de votre Capitale.

Le temps, MM. le temps peut seul prononcer entre vos opérations & mes craintes; car il n'y a, comme je vous l'ai dit, sur le globe & dans l'histoire, aucun terme de comparaison pour nous juger; il n'y a, & il n'y a jamais eu aucune grande Nation constituée suivant vos principes. Mais vous êtes lancés, & ce n'est plus

en arrière qu'il vous eſt permis de retourner. Le peuple que vous avez exalté, votre ſiécle que vous avez mis en mouvement, ne vous ſuivroient pas. Il faut achever maintenant ; mais il faut achever par la ſageſſe & par la réflexion ; il faut modifier & affermir.

On vous preſſe de mettre à exécution la formation de vos municipalités & de vos départemens. Ah ! gardez-vous de prendre cette imprudente détermination ! ne livrez pas ce bel ouvrage à des barbares qui ne ſont pas encore en état de l'entendre, à tant d'ennemis ouverts ou ſecrets qui l'attendent pour en traverſer l'accompliſſement, & pour faire de vos fondemens un amas de ruines. Songez à la Magiſtrature, qui ſubſiſte encore, & dont les pouvoirs ne ſont pas anéantis ; aux Intendans & à leurs ſuppôts qui tiennent encore les fils ou les renſeignemens de toute l'administration ; aux municipalités actuelles

qui ſont preſque toutes compoſées d'hommes élus par l'ancien gouvernement, ou qui ayant acheté leurs charges, voient à la fois leur fortune compromiſe & leur exiſtence évanouie. Songez à cette foule de nobleſſe que vous avez mécontentée par-de-là ce qu'il étoit néceſſaire ; à tant de membres du clergé que leurs préjugés & leurs intérêts plus puiſſans ſur eux encore, ont irrités contre vos opérations. Frémiſſez de ces millions de bras armés que l'intrigue, l'animoſité, la vengeance, enfin juſqu'à l'ignorance bien intentionnée peuvent faire mouvoir. Réfléchiſſez que tout ce que vos ennemis veulent, que tout ce qu'ils eſpèrent, c'eſt de voir naître, c'eſt de multiplier, c'eſt de couvrir, ſi vous leur en donnez l'occaſion, tout le royaume de ſcènes de diſcorde, de ſang & de larmes.

Mais que gagnerons-nous, allez-vous répondre, à ce délai ? ce que vous gagne-

rez ? De lier, d'appuyer l'une ſur l'autre toutes les parties de votre édifice, de recréer & de remetre en action la puiſſance exécutive, d'organiſer la nouvelle puiſſance judiciaire, de vous faire une force publique qui ſoit, non un inſtrument de terreur & de trouble, non une épée nue dans les mains du premier brouillon ou du premier méchant qui voudra s'en ſervir, mais un appui ſalutaire pour l'exécution de vos décrets & pour la tranquillité publique.

Ce que vous y gagnerez ? le temps d'éclaircir ou de modifier pluſieurs de vos décrets, dont l'énoncé vague, obſcurci encore par votre dangereuſe déclaration des droits de l'homme, tient en ſuſpens le ſort des propriétaires, favoriſe les ſpoliations qu'on exerce ſur eux, & met enfin par-tout l'uſurpation à la place de la poſſeſſion, & la violence à la place de la juſtice.

Ce que vous y gagnerez ? de pou-

voir vous occuper, il en eſt enfin temps, de la partie pauvre du peuple, de cette partie qui n'a que ſes bras pour reſſource, de cette partie nombreuſe & ſacrée qui n'a point parmi vous de repréſentans, qu'aucun de vos décrets n'a encore ſoulagée, & pour laquelle même la voix d'aucun de vos orateurs ne s'eſt fait entendre; de cette claſſe, qu'il faut l'avouer, & je l'avoue en gémiſſant, la nobleſſe & le clergé ont toujours plus ſecourue par leurs bienfaits, que ne l'a fait le plébéien parvenu & endurci, qui craint preſque toujours de faire retrograder un regard vers ſa ſource. Hélas! qui le croiroit, que c'eſt dans une aſſemblée où le peuple a ſi heureuſement repris l'aſcendant auquel il avoit droit; que c'eſt dans cette aſſemblée où la cauſe de l'indigent a été ſi foiblement ſervie, pour ne pas dire ſi cruellement délaiſſée! Vous l'avez averti de tous ſes maux, vous l'avez inſtruit de tous les abus,

vous l'avez détaché de ses travaux, vous lui avez enlevé les bénéfices du luxe, les secours de la bienfaisance, & jusqu'à la résignation de l'habitude. Vous l'avez aigri, vous l'avez soulevé, vous l'avez armé, & vous croyez pouvoir faire rentrer paisiblement dans son lit ce torrent débordé; vous croyez que vos loix lui pourront servir de digue, & qu'il ne voudra pas à son tour tirer parti d'une révolution dont vous l'avez fait l'instrument. Ah! réfléchissez-y, occupez-vous de lui; il en est plus que temps; ou tremblez que cette masse épouvantable ne réclame aussi envers vous les droits de la nature que vous lui avez si faussement enseignés, & ne vous écrase de tout son poids.

Ce que vous gagnerez enfin à ce délai? c'est de publier à la fois votre constitution entière, c'est de la faire revêtir, en la publiant, de la sanction libre & solemnelle du Souverain, & d'en faire tout ensemble, & le même jour,

dans le royaume entier une cérémonie éclatante & une consécration nationale, à dater de laquelle, & dès le lendemain, votre nouvelle organisation commencera à s'établir.

Mais vous proposez des délais, répliquez-vous, & en attendant l'anarchie est répandue par-tout. L'anarchie! Eh! ne voyez-vous pas que c'est encore une exagération avec laquelle vos ennemis veulent vous égarer & vous jetter dans de fausses mesures? Quand vous n'agissez pas, ils vous reprochent votre lenteur; quand vous agirez, ils vous feront un crime de votre action. Ah! la suspension, l'attente, l'état de passage & de crise ont sans doute leurs inconvéniens; il en résulte çà & là dans le royaume, des conflits & des scènes scandaleuses; mais que sont des accidens rares, des troubles partiels & isolés, auprès d'un désordre qui pourroit se communiquer comme un embrâse-

ment & devenir presque général ? On met à présent ces accidens & ces troubles sur le compte du sommeil & de l'interregne des loix, inévitables dans toute révolution; l'espérance soutient, & la maturité ou l'ensemble que les législateurs semblent vouloir donner à leur ouvrage, paroît un bienfait dont on leur fait gré, & que l'imagination double encore; mais quand vos loix paroîtront, le désordre qui naîtra de leur établissement, vous sera imputé tout entier, la prévention disparoîtra, & il n'y aura plus pour vous que des ennemis & des juges.

On vous effraie de l'anarchie qui existe; il y en a sans doute : il faut que vous ayez cette pensée devant les yeux, mais pour vous animer & non pas pour vous précipiter; au fait, on laboure, on sème, on vit, la terre mûrit en paix les germes qui y sont déposés, les chemins sont sûrs, la plus grande partie des villes, & toutes les

campagnes ſont tranquilles ; ce ne ſera pas le prolongement de quelques ſemaines de plus dans la criſe actuelle qui mettra la France en péril ou en flammes ; & ces ſemaines ſont néceſſaires pour faire éclore & pour développer à la fois toutes les parties de votre conſtitution.

Revenons donc ſur tout ce qu'il me paroît que vous devriez finir, avant de rien mettre à exécution de ce que vous avez déjà préparé.

Ce qui ſe préſente d'abord à moi, c'eſt l'organiſation du pouvoir & de l'ordre judiciaire. Cette opération doit néceſſairement accompagner l'organiſation du pouvoir adminiſtratif : car ces deux pouvoirs ſe touchent par beaucoup de points, & leurs relations ou leurs limites ne peuvent ſe déterminer avec juſteſſe, & avec préciſion, que par un travail & un plan commun. Il faut claſſer les diverſes branches de police, & adjuger à qui

leur ſurveillance & leurs fonctions appartiendront. La police ſubalterne appartiendra inconteſtablement aux municipalités; mais même pour le maintien de celle-là, il faut des meſures coërcitives, il faut des jugemens & des peines. Voilà donc les municipalités érigées en tribunaux, & participantes à la puiſſance judiciaire. Ce qu'on appelle la haute police, a juſqu'à préſent appartenu aux parlemens & à d'autres cours ſouveraines ; l'adjugera-t-on de même aux nouvelles cours de judicature, ou ne croira-t-on pas devoir la faire dépendre auſſi de l'adminiſtration, & par conſéquent des municipalités & des départemens ? ne penſera-t-on pas que les ſeules loix civiles & criminelles doivent être confiées aux magiſtrats, & que ceux qui jugent de la fortune & de la vie, ne doivent pas, par d'autres fonctions, ſe mêler trop journellement avec les petites paſſions & les intrigues des hommes?

Enfin, ſi l'on veut réfléchir au grand nombre de citoyens employés dans les magiſtratures ou dans les municipalités actuelles, & qui, par le nouvel ordre de choſes, vont ſe trouver dépoſſédés de leur état, alarmés ſur le rembourſement de leurs charges, & par-là aigris & mécontents; ſi l'on joint à cela tous les ſuppôts & agents ſubalternes qui vivoient de la complication & des abus de ce fatal régime, & qui, au moment de ſa deſtruction, groſſiront encore le nombre des malveillans & des malheureux, ne ſentira-t-on pas qu'il y auroit à la fois une prudence & une morale politique à préſenter en même temps au peuple, le nouveau plan qui va s'établir ſur tant de ruines? alors on ne feroit pas accroire au peuple que l'eſprit de l'Aſſemblée Nationale n'eſt qu'un génie malfaiſant qui détruit pour détruire, & qui ne fait rien édifier; alors le bien qu'on fait ou qu'on prépare

balanceroit les maux de la ſecouſſe préſente, & les applaudiſſemens de la maſſe des citoyens couvriroient les improbations ou les gémiſſemens des individus ; alors auſſi s'offriroient devant ceux qui ſe verront dépouillés, de nouvelles carrières, & de nouveaux moyens de placer leurs talens ou d'obtenir de la conſidération. Eh ! dans un moment où toutes les opinions ſont paſſionnées, où toutes ont le caractère du déſeſpoir, de la crainte, de la haine, de la vengeance ; où toutes s'arment ou ſont prêtes à s'armer, n'eſt-ce pas un devoir pour les légiſlateurs que de ne pas laiſſer errer tant d'imaginations ou malades, ou bleſſées, ou furieuſes ſur de vaſtes & déſolantes incertitudes, de raſſurer les unes, de guérir ou de calmer les autres, & de faire briller aux yeux de toutes, par l'expoſition d'un plan complet, des principes évidens d'ordre & de juſtice pour le préſent, & des perſpecti-

ves de confolation ou de bonheur pour l'avenir ?

L'organifation d'une force publique fe préfente enfuite à moi ; cette opération ne me paroît pas d'une manière moins preffante devoir marcher de front avec les autres. Mais quel grand problême ! Entre quels écueils effrayants il fe montre à mes yeux ! s'il eft mal réfolu, votre liberté peut fe brifer fur les uns, ou votre puiffance nationale peut périr fur les autres ; vous pouvez d'un côté retomber fous le defpotifme ; vous pouvez de l'autre devenir le jouet & le partage de vos voifins. Quelle opinion, quel phare vous guidera dans cette paffe périlleufe ! Je vous dirai mon avis en tremblant ; car l'un & l'autre naufrage m'épouvantent également ; & puis la vieilleffe doute, c'eft-là tout ce qu'apprend la vie.

En quoi confifte aujourd'hui votre force publique ? car je n'y peux pas com-

prendre encore ces milices nationales, qui n'ont pas de conſtitution légale & qui n'offrent par-tout que des citoyens que la terreur & le patriotiſme ont fait courir aux armes; dans une armée qui eſt frappée de diſſolution dans toutes ſes parties, qui flotte entre la Nation & le Souverain, qui vient de prêter ſerment à l'une, & qui tient, par un ſerment antérieur & par mille liens particuliers, à l'autre; qui ne pourra reprendre l'eſprit d'unité, de ſubordination, de diſcipline qui ſont les principes conſtituans d'une armée, que quand la coalition ſera parfaitement rétablie entre la Nation & le Roi, que quand elle ſaura poſitivement de qui elle dépend, de qui elle doit attendre ſes récompenſes, ſes punitions, ſon régime, ſes loix, toute ſa conſtitution enfin.

Les ariſtocrates s'en prennent mal-à-propos à cette armée, de l'indifférence a cauſe qu'elle a paru apporter à l royale,

de la défection éclatante de plusieurs corps, de la tiédeur ou de la mauvaise volonté manifestée dans presque tous. Toute autre armée, composée de même, environnée des mêmes circonstances, attaquée par le même concert unanime de moyens de corruption, eût cédé de même, & peut-être plus généralement encore. Des régimens tout composés de soldats étrangers, & travaillés par les mêmes moyens, eussent également succombé. Vous citerez les Suisses dans nos guerres de la Ligue & de la Fronde. Mais les circonstances & la séduction n'étoient pas de la même nature. C'étoient des guerres de parti; elles se faisoient de chef à chef. La masse de la nation en étoit en quelque sorte spectatrice, elle ne se mêloit ni de combattre ni de corrompre. Les soldats fidèles à tous les préjugés de la discipline, suivoient leurs drapeaux & ne se séparoient pas de leurs officiers; en s'assurant de ceux-ci par leurs chefs, on tenoit tout

dans

dans ſa main. On eût pu voir alors, & l'on vit des régimens entiers paſſer d'un camp à l'autre, ou abandonner la cauſe qu'ils avoient embraſſée. Mais ces inſurrections de diſcipline, ces défections partielles, cette dilapidation par lambeaux, voilà ce qui ne s'étoit pas encore vu, & ce qu'il a fallu des circonſtances auſſi nouvelles que celles-ci pour produire. Ce que cela doit prouver, & cette obſervation n'eſt pas indifférente à la ſolution de votre problême ; c'eſt que quand l'eſprit de liberté eſt général dans une nation ; c'eſt que quand il a gagné par un ſoulevement éclairé tous les êtres penſans, & par une communication d'enthouſiaſme ou de ſéduction juſqu'à la dernière claſſe du peuple ; les troupes elles-mêmes ſont & ſeront toujours entraînées par ce torrent, & infidèles au ſouverain qui comptera ſur elles.

Béniſſons le ſort, car il faut toujours porter ſes vues ſur les réſultats ; oui, bé-

nissons le sort de ce que, par cette puissante supériorité de l'esprit public sur l'esprit de profession, les soldats se sont tout-à-coup animés de sentimens de patriotisme & de paix, ensorte que l'armée n'auroit pu être, au moyen de cela, dans la main du pouvoir royal, qu'un frêle roseau. Hélas ! supposons à leur place les soldats d'Alexandre suivans leur maître à la vengeance, en croyant le suivre à la gloire, que de sang eût coulé ! la France ne seroit aujourd'hui qu'un monceau de ruines, ou un pays conquis gouverné par ses lieutenans.

La crainte d'un roi guerrier ou conquérant, la crainte d'un roi, qui chef de son armée, & la commandant cinq ou six ans loin de vos frontières, en feroit une armée d'enthousiastes, d'ambitieux, d'avanturiers & d'esclaves, & reviendroit vous accabler du poids de ses talens & de ses victoires, voilà la seule chance qui peut, si vous vous garantissez de vos

propres excès, devenir redoutable à la liberté de vos descendans; il est donc juste & important qu'elle entre dans ce que vous devez prévoir; car l'avenir appartient aux législateurs; c'est-là le véritable champ où doit se porter leur pensée, & ils sont encore plus comptables à la postérité qu'aux générations présentes.

Mais outre que la nature dans sa colere doue rarement les rois de ces talens funestes qui enchaînent les peuples à leur destinée, vous avez mille moyens de prévenir ce danger; rendez vos rois citoyens; ne les environnez que d'institutions & de loix qui les forcent à le devenir; détournez des berceaux & de l'éducation de leurs héritiers, tout homme ambitieux & corrompu; veillez sur leurs goûts, observez leurs passions, & si vous vous appercevez qu'ils en aient de dangereuses pour votre liberté, si vous voyez sur-tout que de grandes facultés guer-

rières s'y joignent, redoublez de surveillance & sur eux, & sur leurs ministres. Adoptez dès ce moment-ci cette politique franche, noble & pacifique, qui convient à une grande nation; dites hautement, que vous ne voulez ni acquérir, ni perdre; que vous regardez comme tracées par la nature, les limites que se prescrit votre sagesse; que vous voulez des amis & non pas des alliés; que vous souhaitez que tous vos voisins soient heureux, & qu'ils fondent comme vous leur bonheur sur la liberté; mais que toutes leurs révolutions vous seront étrangères; ne payez jamais de subsides; n'ayez plus ni espions, ni émissaires; brisez tous les misérables fils de ces trames ourdies par vos diplomatistes; n'ayez & ne recevez des Ambassadeurs que pour entretenir généreusement d'un peuple à l'autre des échanges de secours, de bons offices, & de lumières; tracez ce système de politique à vos souverains,

& que leur conſeil vous réponde de ſon maintien. Mais ſur un objet auſſi important que la paix & la guerre, ah ! ne vous bornez pas encore à cette inſuffiſante reſponſabilité. Qu'importe à la nation qu'un miniſtre ſoit changé, que ſa tête tombe même ſous le fer de votre juſtice ſi elle eſt coupable, après que ſes intrigues ou ſon ambition auront compromis votre honneur, vos intérêts, votre ſûreté, & vous auront engagés dans une guerre que vous ne pourrez ni éviter, ni ceſſer, ni ſuſpendre ?

En ſimplifiant ainſi, en aggrandiſſant, & ſur-tout en épurant votre politique de toute vûe d'ambition, & de tout eſprit d'intrigue, vous préviendrez ſûrement beaucoup de guerres ; car c'eſt elle qui vous les a juſqu'ici attirées preſque toutes ; c'eſt ce faux & funeſte ſyſtême d'alliances, de contrepoids, de balance, de traités préſervateurs ou conſervateurs, c'eſt ce petit art de faire de grandes dé-

pêches, & de nouer ou de conduire des négociations ſecrètes, c'eſt cette manie de prévoir ce qui n'arrive jamais, & cette fureur d'embraſſer le préſent pour pacifier l'avenir, qui vous a coûté tant de ſang, de tréſors, & de larmes. Allez donc à la racine, frappez l'abus où il renaîtroit toujours, ne laiſſez pas au Roi le droit de faire la paix & la guerre.

Ce droit, vous dira-t-on, n'eſt preſque qu'imaginaire, puiſqu'il eſt reſtraint & comme annullé par l'attribution que vous vous êtes excluſivement réſervée du pouvoir d'impoſer & d'emprunter ; ce droit n'eſt donc plus dans le fait qu'une décoration du trône ; ce droit eſt compris en Angleterre dans la prérogative royale. — Eh ! quand la guerre ſera déclarée, ou que la puiſſance exécutive vous l'aura rendue inévitable, pourrez-vous refuſer les fonds qu'elle exigera ? —— Le droit de prononcer ſur ce qu'il y a de plus important pour une nation,

le droit de l'immoler, de la ruiner, d'étendre cette ruine ſur les générations ſuivantes; car aujourd'hui, quelques années d'une guerre même heureuſe peuvent former une plaie qui dure plus d'un ſiécle! on regarderoit un tel droit comme un droit de décoration & de dignité! S'il n'eſt qu'illuſoire, il eſt inutile & abſurde de l'inſcrire dans la conſtitution d'un peuple éclairé; s'il eſt réel, il eſt dangereux, & vous feriez inſenſés de le laiſſer dans les mains d'un ſeul homme. ----- Le Roi d'Angleterre le poſſède; mais outre que l'exemple de nos voiſins n'eſt pas obligatoire pour nous; ce qui a moins d'inconvéniens dans une iſle en a d'immenſes dans le continent. Vous ne pouvez pas, comme les Anglois, vous environner de citadelles flottantes, & dire comme eux : « tant que nous le voudrons, nous » ferons en paix & nous verrons tous les » troubles de l'europe ſe briſer contre

» nos rivages, ainsi que les flots impuis-
» sants qui les battent. »

Vous venez de voir qu'un peuple immense qui veut unanimement devenir & à plus forte raison rester libre, car il est plus aisé de conserver ce qu'on a, que de l'obtenir, doit peu craindre une armée, sur-tout quand elle est presque toute composée de Nationaux. Vous venez de voir, comment vous pouvez empêcher que des guerres trop fréquentes & un souverain conquérant ne vous la rendent dangereuse; mais il faut borner là votre méfiance; & d'autres vues de sagesse & de prévoyance exigent à leur tour que vous rendiez cette armée redoutable aux ennemis du dehors. Car à quoi vous servira une constitution qui fécondera la France, & qui fera sa prospérité intérieure, si cette abondance & cette prospérité ne sont qu'une tentation de plus pour des voisins ambitieux & plus puissamment armés, qui

viendront dévorer vos récoltes, & s'emparer de vos imprudentes richesses ?

Il vous faut donc une armée réguliere & permanente, puisque vos voisins en ont de telles; il vous faut une armée disciplinée, instruite & manœuvriere, puisque les leurs ont ces avantages. Une semblable armée est nécessairement coûteuse; il faut donc savoir vous soumettre à cette dépense, & ne pas vouloir d'économies aux dépens de sa bonté. Une semblable armée ne peut exister & se maintenir que par l'action immédiate, continuelle, & exclusive d'un chef absolu; n'ôtez donc pas à ce chef la plénitude de la dictature, la puissance de la discipline, la dispensation d'une partie des peines & des récompenses, & même jusqu'à un certain point la disposition de quelques graces; ne lui ôtez pas aux yeux des troupes, tout appareil de grandeur & toute influence de pouvoir; n'ôtez pas

aux troupes elles-même tout prestige d'amour ou d'espérance, quand ce chef paroît à leur tête; car sans cela le chef ne prendra plus d'intérêt à l'armée; cette indifférence se communiquera à tous ceux qui commandent sous lui; l'armée ne se ralliera plus à un centre commun, & à un cri général; il n'y aura plus dans une telle armée ni émulation, ni activité, ni envie d'attirer sur soi les regards & les distinctions; on y tombera sous tous les rapports du service & de l'instruction, dans une léthargie profonde; on n'y aura plus enfin ni l'esprit d'une armée, ni l'esprit de guerre. Voyez ce que sont toutes les armées des républiques.

Réfléchissez qu'une armée est un assemblage & un ordre de choses contre nature, & que ce n'est par conséquent que par des moyens contre nature qu'elle peut subsister. Réfléchissez que des soldats & des citoyens n'ont, par leur constitu-

tion, aucun point de reſſemblance. L'égalité & la liberté ſont les droits des citoyens; la ſubordination & l'obéiſſance paſſive doivent être les devoirs des ſoldats. Les ſoldats doivent avoir la ſoif de la guerre, & les citoyens l'amour de la paix. Les ſoldats doivent avoir des tribunaux, des récompenſes, des peines, des principes & des préjugés à part; les ſoldats doivent avoir un eſprit de corps & de profeſſion; les citoyens ne doivent avoir que l'eſprit de nation.

Gardez-vous donc de perdre de vue ces différences, & de vouloir tranſporter dans l'armée les formes & les inſtitutions qui ne conviennent qu'à des citoyens libres; gardez-vous d'y introduire, comme quelques avis le propoſent, l'avancement par ſcrutin, les élections de grade en grade. Il faut le moins qu'on peut développer l'eſprit d'intrigue, & mettre en jeu les paſſions

chez des hommes qui ſont armés par état ; il faut le moins que l'on peut laiſſer des raiſons ou des prétextes de former des aſſemblées, des conciliabules, des factions grandes ou petites, à des hommes qui ne doivent qu'obéir ; c'eſt ainſi que s'indiſciplinèrent & ſe corrompirent ces légions romaines qui d'abord vendirent le trône à leurs chefs, & qui finirent par livrer aux barbares l'empire qu'ils n'eûrent plus ni le courage ni le talent, de défendre.

Réfléchiſſez encore, c'eſt à vous, plébéiens, que je m'adreſſe, & c'eſt moi plébéien qui vous parle ainſi ; mais la vérité & l'amour du bien crient en moi plus haut que le ſang, & il faut prendre garde aux erreurs de l'eſprit d'égalité, comme à celles de l'eſprit d'orgueil; réfléchiſſez que vous porterez à la diſcipline de l'armée un coup irréparable, ſi vous inſiſtez trop poſitivement pour que vos enfans ſoient admis aux emplois d'offi-

ciers. Vous ferez tort à l'armée & à vous-mêmes ; vous ferez tort à vous-mêmes, car par-là vous détacherez vos enfans de vos professions naturelles & héréditaires, de ces professions qui vous font subsister avec probité, ce qui vaut mieux qu'avec éclat ; vous leur remplirez la tête d'idées de licence, de dissipation & de fausse gloire ; vous vous donnerez dans vos foyers domestiques, des fils indépendans & des maîtres. Vous ferez tort à l'armée ; car le premier lien de la discipline militaire étoit cette différence qui existoit ou qui étoit supposée exister entre l'officier & le soldat. Le feu Roi de Prusse sentoit l'importance de ce lien, & il m'a répété plusieurs fois qu'il ne recevoit pas dans son armée un officier qui ne fût gentilhomme : Vos ordonnances militaires étoient à cet égard follement rigoureuses ; mais si vous vous contentiez, comme il y a quinze ans, d'exiger qu'on

fût noble, & de faire par-là reputer tel par le ſoldat, tout ce qui eſt officier, la diſcipline continueroit de porter ſur une baſe dont rien ne peut remplacer la force. Eh! quand les ſoldats verront à l'avenir arriver d'emblée, aux emplois d'officiers, leurs frères, leurs neveux, leurs couſins que quelques différences de fortune ou d'éducation auront favoriſés; qu'aurez-vous à répondre, ſi, par la voie d'inſurrection, & avec les formes menaçantes dont ils auront contracté l'habitude, ils vous diſent: « puiſque » toutes les barrières ſont abbatues, nous » réclamons en vertu du même principe » les emplois d'officiers; nous voulons » qu'ils ſoient donnés au choix ou à l'an» cienneté, à nos bas-officiers; pourquoi » nous préféreriez-vous nos égaux qui y » ont moins de droits, qui n'ont pas comme » nous porté le poids du jour, qui n'ont » pas verſé leur ſang, & qui prennent les » armes pour la première fois? Soyez

» conséquens, ou nous vous forcerons à l'être; soyez justes, ou nous vous ferons » sentir que les moyens d'obtenir la justice, » sont dans nos mains ». Ainsi les soldats prétoriens obtinrent de passer de grade en grade aux premiers honneurs des légions, & alors tout fut confondu; il n'y eut plus dans ces légions aucun lien de subordination; l'indiscipline & la révolte y devinrent l'esprit dominant; le plus fort, le plus intriguant, le plus brave ne vit plus rien entre le trône & lui, & le trône à la fois avili & ensanglanté ne fit plus que passer de tyran en tyran jusqu'à la chûte de l'empire.

« Ainsi donc, vont me répondre les démocrates exagérés, vous reconnoîtriez, vous laisseriez subsister une noblesse, & vous attribueriez presque exclusivement à cette noblesse le droit de commander les soldats» ? --- Eh ! pourquoi ne conserveroit-on pas comme classe, ce qu'on

a si sagement détruit comme ordre? Comme ordre, la Noblesse étoit funeste; c'étoit un corps parasite; ses priviléges étoient injustes, ils n'avoient plus même le prétexte de leur origine, puisqu'elle ne donnoit plus rien à l'état en compensation, & que ses services militaires étoient soudoyés ; mais comme classe, elle ne peut nuire ni à la liberté, ni aux intérêts, ni au bonheur de la Nation ; elle est un dégré nécessaire dans la hiérarchie monarchique, un intermédiaire & une sorte d'équilibre moral entre le trône & le peuple ; elle peut empêcher que le trône ne se croye trop au-dessus du peuple, & le peuple trop près du trône ; elle peut faire considérer le trône sans le faire craindre, & le décorer d'opinion & sans frais pour la Nation, tandis que toutes les autres décorations de luxe ou de faste lui sont onéreuses ; en ne la rendant plus ni vénale ni attachée à aucun office, elle peut se dispenser comme

me récompenſe, ſe mettre à la place des graces pécuniaires, & devenir ainſi un moyen d'émulation & d'économie. Pour en revenir enfin au parti utile que je crois qu'on peut en tirer dans l'armée & pour la défenſe publique, qu'on me pardonne de penſer avec Monteſquieu, & en répétant ici ſes paroles : « Que » cette nobleſſe toute guerrière qui » regarde qu'en quelque dégré de ri- » cheſſe qu'elle ſoit, il faut faire ſa fortu- » ne ; mais qu'il eſt honteux d'augmen- » ter ſon bien, ſi on ne commence par » le diſſiper ; cette partie de la Nation » qui ſert toujours avec le capital de » ſon bien ; qui quand elle eſt ruinée, » donne ſa place à un autre qui ſervira » avec ſon capital encore ; qui va à » la guerre pour que perſonne n'oſe dire » qu'elle n'y a pas été ; qui quand elle » ne peut eſpérer les richeſſes, eſpère » les honneurs, & lorſqu'elle ne les » obtient pas, s'en conſole parce qu'elle

» a acquis de l'honneur, n'eſt peut-
» être pas une ſi mauvaiſe invention,
» & a ſûrement contribué à la gloire
» & à la grandeur de la Nation.

Mais revenons à l'armée; vous calculerez ſans doute ſon pied de paix, & ſa force éventuelle en cas de guerre, ſur l'état d'armement des autres puiſſances, & ſur ce que peut exiger non une politique ambitieuſe & menaçante, car vous renoncerez vraiſemblablement à celle-là, mais une politique prévoyante & capable d'en impoſer. Vous étendrez cette hypothèſe de guerre, juſqu'à la poſſibilité d'une double guerre de mer & de continent, & vous y comprendrez par conſéquent vos flottes, vos côtes & vos colonies, garnies de troupes; vous ſongerez que les augmentations qui devront en réſulter peuvent avoir beſoin d'être promptes, & ne doivent jamais être aſſez nombreuſes pour que les incorporations de recrues détériorent ſen-

ſiblement ni l'eſpèce, ni la diſcipline, ni l'inſtruction de votre armée; vous ſentirez que ſi votre armée peut s'entretenir en temps de paix par le moyen du recrutement volontaire fait par les troupes elles-mêmes, il faut des moyens plus rapides & plus ſûrs pour les augmentations de guerre, & pour les pertes qu'elle pourra entraîner; vous ſentirez que les recrues doivent en temps de guerre être d'une eſpèce plus ſolide & plus robuſte qu'à la paix, parce qu'elles n'y ont pas comme à la paix le temps de ſe fortifier, & qu'elles y ſont éprouvées ſur le champ par de violentes fatigues & par de grands travaux. Un officier, dont l'expérience ſe joint à cet eſprit de réflexion, ſans lequel l'expérience n'eſt que l'inutile malheur d'avoir vieilli, me diſoit, à ce ſujet, il y a quelques jours, que dans la guerre de 1757, la mauvaiſe & trop foible eſpèce de recrues & de ſoldats dont l'armée ſe trouva

composée fit périr plus de cinquante mille hommes dans les hôpitaux en une seule campagne, & que ce ne fut que par l'incorporation que l'armée reçut de trente-deux bataillons de milice au commencement de l'année 1758, & de dix-sept l'hiver d'après, que cette armée prit de la consistance & resista aux campagnes suivantes; vous observerez enfin que tels sont les principes, & les constitutions militaires des autres grandes armées de l'Europe; c'est par des levées nationales, c'est par des contributions de recrues fournies par les provinces, qu'elles s'entretiennent au point que chaque campagne ne fait que les améliorer & les rendre plus redoutables.

Vos milices étoient, dans l'ancien ordre de choses, destinées à remplir cet objet; mais ce tribut désastreux, cette voie de tirage, qui au moyen de l'abus des exemptions, le faisoit porter uniquement sur la classe la plus laborieuse

& la plus utile, cette qualification de *loterie de malheur* qui sortie, du sein de votre assemblée, s'est répandue dans les provinces comme un cri d'affranchissement; les principes de votre révolution qui en égalisant tous les citoyens, égalisent aussi toutes leurs charges, ont proscrit à jamais ce funeste régime & vous commandent de chercher d'autres moyens. . . .

On vous propose, dit-on, une conscription universelle; c'est-à-dire que la loi qui pesoit sur une partie des citoyens, & dont les chances heureuses du sort pouvoient du-moins les garantir, ou l'étendroit sur tous sans que rien pût en mettre à l'abri. Sans doute, en n'exceptant aucun individu, elle deviendroit plus juste pour ceux qui en supportent aujourd'hui seuls le fardeau; mais en seroit-elle moins oppressive pour tous? Ce ne sont plus aujourd'hui les guerres de Rome contre les Sabins, ou

des expéditions de quarante jours comme chez nos aïeux. Les hoſtilités de nos grands peuples embraſſent les quatre parties du monde; c'eſt en Amérique & aux Indes que nous attaquons l'Angleterre, & c'eſt en Allemagne que l'Angleterre nous fait diverſion. La profeſſion des armes eſt plus que jamais devenue un métier, il faut l'apprendre, il faut le faire pluſieurs années pour y devenir propre; d'après cela tout homme ne peut pas être ſoldat, il faut être jeune & robuſte; il faut pouvoir s'arracher à ſes foyers & les perdre de vue long-temps; il faut n'avoir pour cela ni père ni mère infirmes, ni femme ni enfans à nourrir. Le riche, le négociant, le magiſtrat, le prêtre, l'homme d'ind ſtrie ne peuvent pas acquitter cette obligation en perſonne; l'acquitter par un ſubſtitut, ſeroit impoſſible aux uns; l'acquitter en argent, le ſeroit aux autres. Dans un pays où l'on veut poſer

des principes abſolus de liberté & d'égalité, qu'eſt-ce que c'eſt qu'une charge qui ne peut être ni commune à tous, ni même répartie avec aucune proportion de juſtice? Quelle ſeroit en effet la parité de ſort entre celui qui l'acquitteroit perſonnellement, & celui qui ſe feroit repréſenter, ou qui l'acquitteroit à prix d'argent? On citera des pays, où la conſcription eſt établie; mais d'abord ces pays ne ſont pas libres, le deſpotiſme militaire y tient tout ſous ſon ſceptre de fer; enſuite la conſcription n'y eſt pas générale, ce qui eſt ſans doute une injuſtice de plus; c'eſt une ſorte de milice comme celle que nous allons abolir, à l'exception qu'il n'y a point de tirage, & qu'elle embraſſe tout ce qui n'eſt pas né privilégié, ou ce qui n'eſt pas exempté par le ſouverain.

Je pouvois me diſpenſer de ces objections; car il eſt apparent que ce plan

ne ſoutiendra pas long-temps la diſcuſſion dans une aſſemblée d'hommes libres; mais dans un moment de liberté naiſſante, l'enthouſiaſme égare quelquefois & fait aller en ſens contraire du but qu'on vouloit atteindre. On eſt yvre de ſa conquête, & on veut, à quelque prix que ce ſoit, ſe l'aſſurer; on s'exagere les poſſibilités d'une contre-révolution; & on ſe charge, ſans s'en appercevoir, de plus de chaînes que le deſpotiſme n'auroit oſé vous en impoſer; ainſi dans ce plan de conſcription, quelques eſprits exaltés pourroient croire ne faire que remonter aux premiers principes de l'ordre ſocial, ſelon leſquels tout citoyen doit à la défenſe commune, & à la formation de la force publique, ſa part ou ſa repréſentation de force individuelle; principe juſte & poſſible dans une ſociété naiſſante & peu nombreuſe; mais inapplicable à une vieille & immenſe Nation. De-là ils pourroient

voir dans ce plan le moyen & l'avantage de n'avoir plus qu'une grande armée toute nationale, ou en conservant l'armée réglée, de la balancer, & de l'environner d'une autre armée composée de tous les citoyens ; mais dans la première de ces vues, l'armée ne deviendroit bientôt plus qu'une milice déplorable, & hors d'état de faire tête aux armées étrangères ; dans la seconde, la France se chargeroit du fardeau d'une nouvelle armée qui n'y feroit qu'entretenir les troubles, & donner à la liberté tout l'appareil & tout le poids de la tyrannie.

Comment peut-on donc pourvoir raisonnablement au remplacement des anciennes milices & de leur objet, c'est-à-dire à avoir soixante ou quatre-vingt mille hommes toujours prêts à devenir soldats, & à renforcer l'armée à la guerre, ou à remplir les vuides de sa consommation ? Je crois, par des enrôlés volontaires ; chaque paroisse fournissant

ſon contingent dans les proportions de ſa population, & chaque adminiſtration de département s'en rendant reſponſable.

Ces enrôlés, ſous le nom de volontaires nationaux, pourroient être engagés pour quatre ans, & ne ſeroient pris que dans les domiciliés de leur paroiſſe. On exigeroit qu'ils fuſſent célibataires, doués de toutes les facultés phyſiques qui conſtituent un bon ſoldat, & que pendant la durée de leur inſcription, ils ne puſſent point quitter l'enceinte de la paroiſſe ou au moins celle du diſtrict. Un prix d'engagement uniforme dans tout le royaume, & tenu au-deſſus de celui des troupes réglées, une paye de dix écus par an, une marque diſtinctive, un ſerment prêté avec quelque appareil & dans l'égliſe du lieu, l'aſſurance de ne jamais marcher qu'à la guerre, la faculté de ſe remplacer par un autre homme lorſqu'ils en repréſenteroient la néceſſité pour leurs affaires, & qu'ils

ne feroient pas à l'armée; voilà par quels moyens on pourroit les lever, & les entretenir toujours complets avec une grande facilité.

Toutes les dépenses qui résulteroient de cet établissement seroient réparties au marc la livre sur les rôles d'impositions du département, je dis du département, parce que cela établiroit une balance plus égale entre les paroisses plus ou moins aisées, entre celles des villes, & celles des campagnes. Ces dépenses seroient bien loin d'égaler celle de nos milices actuelles, sur-tout en y comprenant les bourses de tirage, les déplacemens & les journées perdues des militiables, les frais d'habillement, & d'équipement, les abus & les vexations en tout genre des administrateurs & de leurs suppôts.

Je ne fais au reste qu'indiquer l'intention & le premier trait de ce plan; ses détails & sa correction appartiennent à d'autres esprits que le mien.

Après avoir ainſi pourvu à ce qui concerne l'armée, & par conſéquent la force publique extérieure, on s'occuperoit de la force du dedans; car dans mes idées, l'une ne doit pas être confondue avec l'autre; elles doivent être ſéparées, & la première ne doit appuyer la ſeconde qu'en cas d'inſuffiſance & à la réquiſition des loix. Ceci eſt trop important pour n'avoir pas beſoin d'être développé.

Toute municipalité devenant, dans la nouvelle conſtitution, une petite puiſſance adminiſtrative, ne peut ſe paſſer d'une force publique, qui ſoit dans ſon ſein pour appuyer les loix & pour maintenir la tranquillité; mais cette force ne doit ſe montrer que quand elle eſt néceſſaire; elle doit être prête à agir, & non habituellement en action.

Chaque municipalité aura donc une garde que j'appellerai *garde citoyenne*, qui ſera toujours effective, préſente, & en état de prendre les armes au premier ordre qu'elle recevra.

Aucun citoyen domicilié ne peut être dispensé de ce service, soit de sa personne, soit par représentation ; car c'est sous la protection de la force publique que la police se maintient, que les loix s'observent ; c'est sous cette protection que chaque citoyen repose, possède, travaille ou jouit.

Aucun rang, aucun emploi, aucune profession ne doit aussi en exempter ; ainsi un magistrat, un prêtre même n'en doit pas être affranchi, car avant d'être prêtre, il est homme, il est citoyen, il doit contribuer à la chose à laquelle il participe ; enfin ayant la possibilité de se faire représenter, ses fonctions, son état, sa profession n'en peuvent souffrir sous aucun rapport.

L'enfance ou la vieillesse, ces deux termes de la vie où la force manque & où l'humanité & la société sont tenues de prendre la foiblesse sous leur protection, doivent être exemptes de con-

tribuer à ce ſervice. Il doit en être de même des hommes que la nature ou les accidens divers de la vie ont rendus infirmes au point de ne pas pouvoir faire partie de la force publique ; car ceux-là doivent être auſſi dans la claſſe des êtres foibles que l'ordre ſocial doit protéger.

Ce ſera donc une véritable conſcription qui ſera dreſſée dans chaque municipalité, & c'eſt à tour de rôle, ſuivant cette table de conſcription, que les citoyens ſeront déſignés pour remplir pendant un certain nombre de jours déterminé le ſervice de *gardes citoyens*.

La force de cette garde ſera proportionnée à raiſon de quatre hommes au plus par cent individus de population ; cette proportion veut être étudiée & rendue uniforme dans tout le royaume. Les hommes qui ſeront commandés pour ce ſervice n'auront d'autre aſſujettiſſement que celui de ne pouvoir, tant que durera le tems de leur ſervice, ſortir de

l'enceinte de la municipalité, pour pouvoir prendre les armes au signal de convocation établi. Tout homme, de service ou non, pourra toutefois s'absenter en fournissant un représentant, & en le faisant connoître à la municipalité.

Toutes les fois que cette garde sera assemblée, c'est-à-dire, en fonction active, les hommes qui la composent porteront une marque distinctive & uniforme. Chaque municipalité aura les armes de sa garde avec quelques armes de supplément & les munitions qui en dépendent, déposées dans la principale église du lieu; elle aura aussi son drapeau déposé dans la même église. S'il y a des fêtes ou des cérémonies nationales, la garde y assistera avec ce drapeau & y maintiendra la police.

On voit que ce service ne sera presque jamais réel, & que ce n'est que dans les cas de trouble & de désordre public qu'il deviendra effectif.

Peut-être conviendra-t-il, quand il deviendra effectif, de dédommager les hommes qui n'ont que leurs bras pour subsister, de la perte de leur journée, en imputant cette dépense sur les impositions de la municipalité ; car peut-il jamais être juste, pour quelque motif que ce soit, d'employer sans salaire celui qui ne peut subsister sans salaire? Si ce dédommagement avoit lieu, alors non-seulement le service de la garde citoyenne ne seroit pas à charge au pauvre quand il l'acquitteroit pour lui-même ; mais les gens riches ou occupés, se faisant représenter, même quand leur service ne seroit pas actif, il en résulteroit une augmentation dans la masse des journées salariées à l'usage du pauvre, sans que cela l'obligeât à se détourner de son travail.

Ce qu'on doit observer sur-tout; c'est qu'après avoir rejetté la conscription pour tenir lieu de force publique extérieure,

ou

ou pour s'amalgamer avec elle ; ſi nous appliquons ce ſyſtême à l'établiſſement d'une garde citoyenne, c'eſt-à-dire, d'une force publique intérieure ; c'eſt parce que l'objet de ces deux forces eſt, ſelon nous, abſolument diſtinct & ſéparé ; c'eſt parce que nous penſons que cette dernière ne doit jamais être employée loin des foyers ou des champs de ceux qui la compoſent, & que reſtreinte à une ſimple police locale, on peut ſoumettre tous les citoyens à y contribuer ſans violer la liberté individuelle & ſans leur impoſer une charge ni onéreuſe ni injuſte.

Mais pour réduire en effet ſtrictement ces gardes citoyennes au ſervice local de la police de leur municipalité, nous croyons qu'il faudroit qu'elles ne puſſent jamais s'aſſembler ni par diſtrict ni à plus forte raiſon par départemens. Nous voudrions que tant pour éviter les troubles, & les animoſités, que pour ne pas étendre leur ſervice, & le rendre

à charge aux citoyens, elles ne fussent pas autorisées à se prêter main-forte de municipalité à municipalité. Quand la garde citoyenne seroit insuffisante, les municipalités requerroient les maréchaussées qui seroient le premier dégré de force de la puissance exécutive & qui marcheroient à leur réquisition; elles s'adresseroient, si cela étoit insuffisant encore, à la puissance exécutive elle-même qui employeroit alors son plus grand moyen de force, les troupes réglées. Ah! le ciel nous préserve presque également de ces fraternités ou de ces rivalités entre municipalités; il surviendroit bientôt des conflits & des désordres; la municipalité plus peuplée, plus riche, plus forte que ses voisines, voudroit exercer sur elles quelque influence; cet esprit de domination passeroit des municipalités aux districts, & des districts aux départemens. Ne vous le dissimulez pas, MM., ce que vous avez à craindre dans cette

organisation nouvelle, dans cet assemblage de pièces de rapport, de petits & de grands cercles qui vont se toucher de toutes parts, c'est à la fois leur confusion ou leur coalition; tant d'agens & de passions par conséquent, vont s'y trouver en mouvement; diminuez les points de contact, & ôtez du moins à ces dernieres tout ce que vous pourrez d'alimens.

Tout est à soigner, tout est à prévenir, tout a des conséquences, jusqu'à des choses peu importantes en apparence, & jusqu'aux misères de la vanité; laisseriez-vous par exemple à ces gardes citoyennes, si vous en adoptiez l'idée, ce vain appareil d'uniformes; leur laisseriez-vous ce faux luxe militaire que la sagesse a banni des troupes? ne reprimeriez-vous pas ces fêtes, ces repas, ces orgies? Car tout cela ne produira que des impôts déguisés & des prétextes pour hair un jour la li-

berté ; n'empêcheriez-vous pas ces prodigues ufurpations de grades, & fur-tout de grades fupérieurs, qui ne fervent qu'à renverfer les têtes, à femer des jaloufies, à préparer des prétentions, & ce qu'il y a de plus fâcheux à décréditer les grades réels de notre armée; car les hommes fe prennent aux mots & aux fignes; ce qui frappe fouvent leurs oreilles & leurs regards, commence par perdre fon prix & finit par s'avilir pour eux (1).

Sans chercher à pénétrer quelle invifible main a pu en un moment couvrir d'armes le royaume entier; il la falloit peut-être cette infurrection générale, pour faire éclorre & pour appuyer votre liberté; il la falloit peut-être pour em-

(1) Il ne faut à mes Gardes Citoyennes, qu'un commandant élu tous les mois, avec ce fimple titre : dans les grandes municipalités, on appellera les chefs inférieurs *Commandant* & *Sous-Commandant*.

pêcher le despotisme de retomber sur vous avec tout le poids de la vengeance ; peut-être ne seroit-il pas même prudent encore, quand vous en auriez le pouvoir, d'appaiser le soulevement des flots ; mais le plus tôt que vous le pourrez, faites cesser cet orageux appareil ; ce ne peut être là un état permanent ; ce ne peut être là un état de liberté ni un état de paix. Chez un peuple libre, il ne doit y avoir d'armée que la force publique ; & même une partie de cette force, toute celle du dedans, ne doit se montrer que quand elle est invoquée par les loix. Le despotisme étale ses satellites, & a besoin d'en effrayer les peuples, & de tâcher de se rassurer lui-même ; la liberté plus confiante sent ses forces dans tous les cœurs, & ne les rallie autour d'elle que quand les méchans veulent troubler l'ordre qui lui sert de base, & la tranquilité qui est son premier

bienfait. Eh ! quand il y a une force publique, pourquoi toutes les forces individuelles ne seroient-elles pas suspendues ? Pourquoi resteroient-elles en état de menace ? Pourquoi ces épées meurtrieres jusqu'au milieu de vos sociétés & de vos plaisirs ? cet instrument sanguinaire profane un habillement de paix. Que votre roi lui-même donne l'exemple de ne plus le porter ; que vos soldats, vos officiers, toutes les fois qu'ils ne sont pas en fonction, soient désarmés : dans les villes, dans ces foyers plus ardens & plus corrompus des passions humaines, on ne devroit tolérer que personne eût chez soi des armes à feu ; elles ne devroient être permises que dans les campagnes, aux chefs de famille & aux propriétaires seulement ; eux seuls ont droit de s'en servir ; eux seuls peuvent, quand ils les confient à leurs enfans ou à leurs valets, répondre de leur usage.

Faites naître, MM., avancez par ces pacifiques difpofitions, & par la prédication d'une bonne morale civique, l'époque heureufe où le peuple refpectera plutôt la loi que la force & la juftice que la violence; voyez toutes les Nations qui connoiffent depuis quelque temps le bonheur de la liberté & qui font dignes d'elle; chez elles la loi feule fe montre, & elle fe montre fans cortège & fans foldats; un homme commis par la loi s'avance défarmé, & il parle, il arrête, il contient le défordre au nom de la loi, perfonne n'a la coupable idée de la réfiftance; déployez devant de tels peuples l'appareil de la force, vous fouleveriez toutes les puiffances de leurs ames; vous leur donneriez peut-être le fentiment de l'injuftice; car dès-lors ils croiroient que c'eft l'injuftice qui s'offre à eux & ils penferoient reconnoître la tyrannie, à ce qui lui fert ordinairement d'efcorte.

Mais hélas ! que nous ſommes loin de cet eſprit de maturité & de philoſophie ! Il en eſt parmi nous qui vont à la liberté à travers les crimes ; il en eſt qui ont commis ces crimes avec la férocité des Cannibales ; il en eſt qui croyent ces crimes néceſſaires, & ce qui eſt plus lâche que de les commettre, qui y pouſſent des malheureux qu'ils enivrent ou qu'ils corrompent ; il en eſt qui croyent que la liberté eſt le droit de tout violer & de tout détruire ; il en eſt qui, en réformant les abus, ne ſavent point plaindre ceux qu'ils dépouillent, & qui, comme des ſauvages, inſultent à ceux qu'ils vont égorger, & pouſſent des cris de joie autour de leurs victimes. Il en ſera qui voudront la liberté comme on repréſente l'eſclavage, entourée de gardes, de délateurs & de bourreaux. Il en ſera qui voudront, pour la maintenir, une armée au milieu de la nation, ou plutôt la nation elle-même conver-

tie en armée ; il en ſera qui demanderont un général, un état-major national, une inquiſition ; un protecteur peut-être. Grands Dieux ! qu'ils ſont loin de connoître la liberté, ceux qui prétendent l'environner & l'étayer de tels moyens ! qu'ils ſont loin d'être dignes de ſentir ce beau mot de Brutus, quand il s'entretient avec Caſſius de la conjuration qui devoit éclater le lendemain contre Céſar ! Brutus étoit ébranlé par Caſſius en faveur de Céſar. Caſſius lui rappelloit ſa gloire, ſes talens, & l'ame de Brutus s'amolliſſoit ; Caſſius ajoute, ſa généroſité, ſa clémence. » Un citoyen clément, ré» pond Brutus; » ſon arrêt eſt prononcé. »

Je viens à l'urgente néceſſité de développer vos décrets en loix, pour en déterminer par-là les détails & l'exécution, ou pour revenir ſur vos pas, ſi vous reconnoiſſez dans vos projets quelques erreurs de fait ou de principe. Vous avez preſque tout détruit, il faut maintenant

édifier, ou décombrer le terrein. Vous avez annoncé d'immenses suppressions d'offices, il faut en fixer les remboursemens. Vous avez promis la justice gratuite, il faut voir comment vous remplirez cet engagement. Vous avez aboli beaucoup de droits qui étoient des propriétés incontestables; il faut régler le mode de leurs rachats. Une partie de ces rachats sera difficile, & l'autre impossible à accomplir; il faut dire comment vous les faciliterez ou comment vous y suppléerez; on ne vous voit pas d'issue pour ceux des droits de lods & ventes; beaucoup de censitaires ne seront pas en état de rembourser les rentes féodales; il peut résulter de l'inégalité des volontés & des facultés à l'égard de ces rachats, une étrange bigarure dans le royaume. Les vassaux qui ne se seront pas rédimés par misère, & qui verront un jour à côté d'eux des terres sans servitude, pourront être tentés de s'af-

franchir par violence ; des droits décla-rés odieux paroîtront en effet bien plus intolérables quand ils ne feront plus uni-verfels. Prefque par-tout le peuple s'at-tend à de grands foulagemens ; on l'a méchamment rempli d'efpérances, & foit par avidité, foit par mauvaife foi, foit par excès d'infortune, il a reçu ces illu-fions comme des droits, & il les défen-dra de même. Il faut fe hâter de le détrom-per, & de fixer en tout genre & pour chacun, quelle fera la mefure & des biens, & des maux, & des craintes, & des ef-pérances. Les uns ont le glaive fufpendu fur leurs têtes, les autres font bercés de fonges dangereux : il faut mettre fin pour les uns & pour les autres à cet état cruel.

Si vous aimez la liberté, fi vous vou-lez la confolider, occupez-vous, fur-tout, de ces derniers. Ah ! ce font ceux-là qui l'ont puiffamment fervie; mais ce font auffi ceux-là qui, fe voyant déchus de leur ef-

poir, pourroient lui devenir funeſtes. Soulagez leur fardeau ; ſecourez leur miſère ; impoſez, s'il le faut, le luxe ; prenez ſur la dépouille du clergé la juſte part du pauvre ; ajoutez-y l'impoſition que ne payoient pas les privilégiés ; comprenez enfin dans votre dette publique la dette ſacrée du malheur de la moitié de la nation ; mais, à quelque prix que ce ſoit, croyez-moi, attachez-vous le peuple en le rendant moins malheureux : c'eſt ainſi ſeulement qu'il eſt permis & qu'il eſt beau de le gagner ; en un mot, faites-lui chérir la révolution, & comptez alors qu'elle ſera aſſiſe ſur une baſe inébranlable.

Je vous ai parlé de la claſſe la plus nombreuſe du peuple, & je vous ai conſeillé d'appuyer la révolution ſur elle ; je vais vous parler du trône, & je vous dirai auſſi de l'appuyer ſur lui ; l'un n'eſt pas moins néceſſaire que l'autre. Sans l'affection du peuple vous n'aurez pas la force réelle, ſans

l'autorité du trône, vous n'aurez pas la force morale. Penſez donc, hâtez-vous de penſer au monarque. Ranimez, ravivez, recréez ſa puiſſance : oui, recréez, c'eſt le mot ; car elle n'exiſte plus, il n'y a plus même ſur cela, aux yeux des peuples, le preſtige de l'illuſion. Le temple a été violé, l'adoration a été détruite, & le commun des hommes ne croit à la préſence d'un Dieu qu'à cauſe du voile qui le cache & du culte qui l'annonce.

Eh ! qui cependant fera ceſſer l'anarchie ? qui empêchera votre liberté de dégénérer en licence, & par conſéquent en oppreſſion ? qui fera exécuter vos décrets ? qui fera reſpecter la puiſſance légiſlative, ſi ce n'eſt le roi ? qui empêchera, ſi ce n'eſt lui, les conflits, les empiétemens, les diſcordes, les réſiſtances, les coalitions, les ſéparations, les démembremens ? Car, je le répète, dans votre organiſation, toute belle, toute bonne qu'elle me paroît, je crains

tous ces obſtacles & tous ces dangers. Mais faites une force ſupérieure, faites un centre d'action & d'autorité; que ce centre ſoit le pouvoir royal; alors tout ſe ſimplifie & s'applanit à mes yeux; je me tranquilliſe ſur le mouvement de tant de corps divers qui compoſent votre plan; j'y vois, comme dans l'univers, un principe régulateur qui maintient tous ces corps en harmonie, & qui les fait concourir à l'ordre général.

Mais pour rétablir efficacement le pouvoir du roi, il faut le déterminer avec préciſion; car en fait de pouvoir, tout ce qui reſte dans le vague & dans l'incertitude ſe tourne en déſordre & en anarchie. La prudence pouvoit, dans une conſtitution telle que nous l'avions, dans un gouvernement ſans droits & ſans principes, conſiſter à cacher l'étendue des pouvoirs & à en confondre les limites; mais elle conſiſte maintenant à tout fixer, tout limiter, tout éclaircir.

Sans des droits bien démarqués & bien reconnus, que peut faire la puissance exécutive ? Si la force publique n'est pas dans ses mains, avec quoi peut-elle contenir & réprimer ? Dans la crise de la révolution vous avez pu être obligés de mettre en opposition vos principes & votre conduite ; vous avez pu être obligés d'empiéter sur la puissance exécutive, & vous l'avez fait souvent en prenant la direction des moyens de force. Dans la discussion & dans le travail de la constitution, vous avez dû agir sans consulter le roi, & exiger sa sanction sans modification ; car le droit de faire la constitution appartient tout entier à la nation ; le roi lui-même n'est qu'un agent de la constitution ; il ne peut recevoir son pouvoir que d'elle, & il doit le recevoir tel que la nation juge convenable de le lui confier. Mais dans la rédaction définitive de la constitution, dans son établissement, il ne faut plus

ni enchevêtrement, ni doute, ni confusion; il ne faut pas donner & retenir; il faut avoir la marche franche & confiante d'une grande nation qui sent sa force & qui donne à son chef l'autorité dont la constitution, dont la liberté même a besoin, & qu'elle sauroit bien lui reprendre, s'il étoit tenté d'en abuser.

Si vous prononcez donc comme je crois que cela doit être, que la puissance exécutive, à la réserve près du droit de décider de la paix & de la guerre, appartient au trône; reconnoissez également que la direction & le commandement de toute la force publique dépend de cette puissance; comprenez dans la force publique, & la force extérieure, & la force intérieure, c'est-à-dire, l'armée, la milice nationale & les maréchaussées, quelque forme que vous donniez à ces diverses forces. Etablissez que le maintien de la police, en ce qui consiste dans l'action & l'emploi de la force

force publique à l'appui des loix, sera aussi du ressort de la puissance exécutive; statuez qu'en conséquence tous vos corps administratifs & judiciaires correspondront directement avec elle pour tout ce qui concerne cette partie de ses droits; que c'est à elle qu'ils demanderont main-forte & protection, & qu'ils ne s'adresseront à la puissance législative qu'en cas de déni de cette protection ou de violation des loix.

Prononcez sur-tout, si vous voulez éviter des scènes scandaleuses & des occasions de troubles, si vous voulez empêcher que le peuple n'intervienne & ne s'accoutume à mêler ses passions aux affaires, & à se faire par-tout juge, arbitre ou maître; prononcez que les agens des deux pouvoirs seront sacrés les uns pour les autres, & le seront à plus forte raison pour le peuple. Mettez-les tous pour cela d'avance sous la garantie de la loi la plus positive; que

s'il s'élève entr'eux des conflits & des débats, ils attendent, ſans aucune voie de droit ni de fait, la déciſion des deux puiſſances deſquelles ils dépendent, chaque partie leur donnant de ſon côté communication de l'objet de diſcuſſion & des moyens reſpectifs. C'eſt en effet alors aux deux pouvoirs à ſe concerter; ſi les loix conſtitutives ſont bien faites, l'accord doit en naître aiſément; ſi elles le ſont mal, ſi le cas eſt imprévu, il faut les éclaircir ou l'y comprendre, & c'eſt alors à la nation, qui eſt toujours le ſouverain en dernier reſſort, à prononcer.

Enfin, prévoyez juſqu'à la circonſtance où l'aſſemblée nationale ſeroit en vacance, & où la déciſion d'un conflit ou d'un débat entre les agens des deux pouvoirs deviendroit impoſſible à différer : ne réglerez-vous pas alors que la déciſion proviſoire ſera donnée par le monarque; ſes miniſtres étant tenus de

rapporter cette décision à l'assemblée nationale lors de sa rentrée?

Mais en relevant le trône par la loi, il faut aussi le relever dans l'opinion; car l'opinion a plus de prise que la loi sur le vulgaire des hommes. Songez donc que la nation s'honore en honorant son chef. Ne rejettez point, par un orgueil mal entendu, les formes les plus respectueuses; sachez le supplier d'accorder ce que la loi lui impose de ne pas refuser : rendez au trône de l'éclat, & même de la pompe. Quand une grande & riche nation doit mettre de la magnificence dans ses monumens, il convient qu'elle en veuille aussi autour de celui qui la représente. Bornez-le, mais ne le serrez pas étroitement dans sa dépense. Que sont cinq ou six millions de plus dans les dépenses d'un grand empire! il ne faut pas que l'indigence, la vertu malheureuse, les arts en souffrance l'approchent, sans qu'il puisse leur faire éprouver quelques bienfaits. Sa

personne eſt inviolable ; mais il faut que, hors les cas impérieux du danger de la liberté publique, cette inviolabilité s'étende à ſa famille, à ſes palais, à ſes ſerviteurs. Les loix qui limiteront la liberté de la preſſe doivent le prendre ſous leur ſauve-garde. Enfin, s'il a des talens & des vertus, laiſſez-lui le champ de les exercer ; rendez ſon ſort aſſez heureux, & ſa condition aſſez belle, pour qu'il puiſſe s'intéreſſer à votre conſtitution, & ne pas toujours nourrir le déſir ſecret de la corrompre ou de la renverſer.

Mais vous aurez fait tout cela, que ſi la puiſſance exécutive ne veut pas enſuite s'aider & ſe relever elle-même, vos décrets ſeront inſuffiſans. On ne peut ſe refuſer à le voir, on ne peut l'expliquer que par quelques malheureux conſeils qu'on lui donne ou par quelques eſpérances trompeuſes qu'elle entretient ; elle reſte dans une inertie volontaire, elle ſemble ne pas mieux demander que de ſe montrer af-

faiſſée & réduite au néant. Croit-elle par-là frapper d'illégalité la révolution? Croit-elle que l'anarchie qu'elle s'exagère rejettera la nation dans les bras d'une dictature royale?

Miniſtres qui entourez le trône, ouvrez les yeux du roi, ouvrez-les vous-mêmes! Il n'y a plus aujourd'hui pour lui & pour vous qu'un parti à prendre: il faut entrer ſincèrement & tout entiers dans les ſentimens de la nation. Ce n'eſt pas en reſtant paſſivement en travers du cours d'un torrent, qu'on lui réſiſte ou qu'on en modère l'impétuoſité; il faut juger ſa direction, & ne prétendre l'arrêter qu'où la nature peut lui oppoſer des digues. Il en eſt de même d'une révolution comme celle-ci; la raiſon, la liberté bien entendue ſont auſſi des bornes poſitives; & voilà où il falloit d'abord vous porter. L'aſſemblée nationale paſſe le but: elle accorde trop peu à l'influence & aux droits du trône; mais c'eſt en

fourniſſant des prétextes à ſa défiance, que vous lui faites exagérer ſes précautions. A chaque faux mouvement, à chaque réticence, à chaque doute, à chaque ſigne qui vous échappe & qui ſemble ou blâmer la révolution, ou infirmer l'opinion de ſa ſolidité, les principes du parti populaire deviennent plus rigoureux, & on laiſſe moins d'eſpace & d'action à l'autorité du trône; tout, juſqu'à votre inertie, tourne contre elle; on croit y voir le déſir ſecret de laiſſer croître l'anarchie & l'eſpérance d'en tirer quelqu'avantage. Aux yeux de ceux qui vous connoiſſent, ce ne ſont ſûrement pas là vos intentions; mais les maux publics vous abattent, le déſordre vous laſſe, le ſouvenir de votre influence paſſée erre ſans ceſſe involontairement devant vos yeux. Ah! perdez-le une fois pour toutes! Il ne s'agit plus aujourd'hui de regretter ni d'eſpérer l'ancienne puiſſance royale; il faut employer ce qui en reſte & mar-

cher dans les voies de la nation ; il faut ſe rattacher au pouvoir tel que la conſtitution va le créer ; il faut vous faire les miniſtres d'un nouveau roi, d'un roi citoyen. Le poſte eſt moins grand pour des hommes qui ſeroient ambitieux ; mais il l'eſt encore aſſez pour des hommes de talent, & il eſt plus beau pour la vertu. Si vous vous attachez à applanir les difficultés, à ramener l'ordre, à ſervir franchement la nation, à défendre la prérogative royale comme une partie intégrante & néceſſaire de la conſtitution, à la défendre, non en courtiſans, mais en citoyens, c'eſt une gloire toute nouvelle qui vous reſte à acquérir, & une carrière dans laquelle perſonne ne vous a précédé.

Et vous, Princes, Grands, Nobles, Magiſtrats, Prêtres, vous tous qui perdez ſans doute beaucoup à la révolution ; vous tous traités ſans doute avec trop

peu de ménagement & même de justice ; cessez donc d'ajouter à vos pertes des songes qui les aigrissent ; cessez de vous abreuver de fiel & de ressentimens. Il faut plier, il faut oublier ce qui n'est plus & ce qui ne peut revenir ; il faut tâcher de croire qu'en rêvant des siecles ont passé sur vos têtes ; ils y ont passé en effet, car les événemens sont la vraie mesure du temps, & lorsqu'en six mois les préjugés, les principes, les loix, la face entière d'un empire sont bouleversés ; c'est ce que devoient amener lentement les destins & le progrès de la raison qui s'est développé & suppressé tout-à-coup dans un petit espace ; c'est l'effet d'un incendie ou d'un débordement qui quelquefois murissent avec violence. Eh! Qu'opposerez-vous à cette révolution impérieuse, qui puisse l'arrêter ou la faire rétrograder ? Quel autre désir prudent & possible à former, que celui de la voir s'achever ? — La

résistance ouverte. — Vous n'en avez pas les moyens. --- Les efforts secrets. --- Ils ne feroient que vous attirer des injures & des calamités nouvelles ; ils finiroient par vous faire traiter comme des conspirateurs. On peut espérer une contre - révolution, quand il ne s'agit que de la dissolution d'un parti, de la mort d'un chef ou d'un usurpateur. Mais une révolution qui se fait par la masse d'une Nation & par l'influence des lumières, une révolution qui va gagner de proche en proche l'espèce humaine entière, elle ne vous laisse ni espoir de partisans, ni possibilité d'alliés, ni combinaison de soulevement au-dedans, ni attente de secours du dehors, ni aucune de ces perspectives qui dans les révolutions ordinaires consolent ceux qui en ont été les victimes. Attachez-vous donc à la chose publique, elle est encore dans votre naufrage la planche qui peut vous

ſauver ; hâtez-vous de rentrer dans le ſein de la Nation, c'eſt là le port qui doit vous recueillir ; c'eſt en vous mêlant avec les citoyens, c'eſt en redevenant citoyens vous-mêmes, que vous pourrez, d'une part, oubliant vos préjugés & vos reſſentimens, & de l'autre, tempérant les exagérations des nouveaux principes, nous préparer des légiſlatures plus calmes, & le redreſſement des fautes, des immaturités, & des violences qu'a dû commettre la légiſlature actuelle. Tout ce qu'elle a fait porte la trace & l'empreinte d'une conſtitution emportée l'épée à la main ; les législateurs qui viendront après, reſſembleront à ces ſouverains paiſibles qui ſuccèdent à des conquérants ; ſentant leurs droits affermis, ils ſe relâchent de la ſévérité de leurs prédéceſſeurs, & ils ouvrent leurs cœurs aux idées de modération & de juſtice.

Il me reſte à revenir ſur ce que j'ai dit de la néceſſité de conſacrer toute

la conſtitution par une ſolemnité nationale. On eſſayera peut-être de jetter du ridicule, ou au moins une prévention d'inutilité ſur cette propoſition; mais le ridicule ne s'attache pas auſſi aiſément qu'on le penſe, à une idée qui a de la raiſon & de la grandeur. A l'égard de l'inutilité, quoi! l'on pourroit nier la puiſſance qu'ont eu de tout temps les cérémonies, les ſermens, les ſpectacles auguſtes, ſur l'ame, la conſcience & l'opinion des hommes! On pourroit nier la néceſſité de faire ratifier librement & publiquement par le roi, toute la conſtitution qu'il n'a juſqu'ici ſanctionnée ou acceptée que par des ſignatures partielles, & obſcurément données dans un palais! Quoi! un ferment proféré à la face du ciel & au pied des autels, au milieu de l'Aſſemblée Nationale, & en préſence d'un peuple immenſe, n'auroit pas un plus grand caractère, & ne le lieroit

pas d'une chaîne plus ſacrée ! Quoi ! un ſerment réciproque de la part des députés de la Nation, tant aux loix qu'au Monarque, ſerment prononcé à la fois dans toutes les municipalités du royaume par les nouveaux élus, ne donneroit pas à la conſtitution une garantie mémorable ! Le même jour, un monument de marbre ou d'airain ſeroit appoſé dans l'hôtel de ville ou dans le lieu de la cérémonie avec les articles de la conſtitution. Le même jour, ces articles ſeroient de même gravés ou affichés dans la principale égliſe ou dans la maiſon municipale de chaque lieu. Le même jour, le roi reprendroit ſes gardes & toute la pompe qui doit environner le trône. Le même jour, on proclameroit par une déclaration nationale, non l'amniſtie ; car dans un jour de paix pareil il ne faut pas rappeller des idées de crime, il ne faut point affliger des coupables s'il en peut

être, & ſur-tout ne point flétrir le cœur des innocens ; mais l'oubli abſolu du paſſé, & une invitation à tous les François fugitifs, de revenir dans leur patrie ſous la ſauve-garde des loix. Ah ! je m'exalte, je m'abuſe peut-être ; mais ce jour, cette cérémonie influeroit peut-être plus qu'on ne peut le croire ſur les eſprits, & hâteroit le rétabliſſement de la concorde. Qui peut encore une fois calculer la force du pouvoir moral combiné avec les impreſſions qui ſe tranſmettent par les ſens ! ——

Cette lettre s'eſt étendue malgré moi & eſt devenue inſenſiblement un volume ! J'ai cédé à l'entraînement du ſujet ; j'ai ſans doute écrit auſſi avec la diffuſion de la vieilleſſe. On ne peut pas donner à ſon ſtyle plus de rapidité qu'il n'en reſte dans le ſang & plus de chaleur qu'on n'a de vie. Enfin, Meſſieurs, en vous adreſſant ces réflexions qui ſont preſque les derniers éclairs de ma penſée, &

492

les derniers soupirs de mon cœur, j'ai pensé qu'un homme que les habitans d'une grande ville à laquelle il est étranger, avoient honoré de leur choix pour le représenter parmi vous, avoit le droit de vous écrire ce qu'il auroit osé vous dire, & que c'étoit une manière de s'acquittter envers eux de sa reconnoissance.
